



↑ Pierre Laroque, 1907-1997
© Collection privée

*« En France
comme ailleurs,
la Sécurité sociale
est non seulement
un moyen
d'améliorer
la situation des
travailleurs, mais
un élément dans
la construction
d'un ordre social
nouveau. »*

Issu d'une famille de magistrats, diplômé en sciences politiques, il entre au Conseil d'État en 1929. Il participe activement à la rédaction des ordonnances de 1945. Il est considéré comme le « père » de la Sécurité sociale.

Chef de cabinet du ministre Adolphe Landry, il a pour mission d'assurer la mise en application des lois sur les assurances sociales de 1930.

Au retour de Londres, il est nommé en octobre 1944 directeur général des assurances sociales et de la Mutualité. Il rédige les projets d'ordonnances sur la Sécurité sociale avant d'être nommé directeur général de la Sécurité sociale, poste qu'il occupera jusqu'en 1951.

Puis, il préside la Caisse nationale de Sécurité sociale, jusqu'aux ordonnances de 1967.

Président de la section sociale du Conseil d'État en 1964, il exerce jusqu'en 1980 un magistère incontesté sur le domaine. Son éthique rigoureuse et sa conviction profonde le poussent à mettre en œuvre son « plan français de Sécurité sociale » dans une finalité de couverture universelle.

Il a marqué l'évolution de la Sécurité sociale par un rapport sur la situation des personnes âgées en France en 1960, qui a contribué ensuite aux améliorations de la situation financière des personnes âgées dans les années 60 puis 70.



↑ Pierre Laroque à la DGSS en 1950
© Collection privée

*« Faire disparaître la hantise
du lendemain »*

Habituellement présenté, et parfois canonisé, comme le « père » de la Sécurité sociale française, Pierre Laroque occupe une place éminente dans l'histoire administrative française. Comptant parmi les hauts fonctionnaires qui ont participé à la reconstruction de la France d'après guerre, il a consacré toute sa passion aux questions sociales. Conseiller d'État, titulaire d'un doctorat de droit sur « les usagers des services publics industriels », Pierre Laroque a formé des générations d'étudiants à Sciences Po et à l'École nationale d'administration (ENA) avec des cours sur les problèmes sociaux contemporains. Participant au tout début des années 1930 à la mise en œuvre des lois sur les assurances sociales, Laroque est exclu de toute responsabilité dans le secteur public par les lois vichystes d'épuration. Il rejoint Londres où il vivra l'impact considérable du rapport Beveridge, et débarque en Normandie en juin 1944. Fidèle à l'idéal de solidarité de la résistance, il fut instigateur et bâtisseur de l'édifice de la Sécurité sociale, dont il fut, administrativement, le premier directeur général. Infatigable globe-trotter, participant aux travaux de nombreuses instances internationales, membre de commissions du plus haut niveau, le « Président » Laroque, sans affiliation politique ni syndicale, est resté tout au long de sa carrière (et de sa retraite) un expert écouté des différents ministres du Travail et/ou des Affaires sociales qui se sont succédés. Sa préoccupation fondamentale aura toujours été de « débarrasser les travailleurs de la hantise du lendemain ». À ce titre, il a toujours plaidé pour une organisation coordonnée, dépassant les réponses dispersées visant des groupes divers. Constatant le succès limité de la démocratie sociale, Laroque a plusieurs fois déploré les particularismes (les « égoïsmes de catégories »), la fragmentation et la complexité du système. Hostile à la séparation des branches (maladie, famille, vieillesse) décidée en 1967, Laroque s'opposait également à l'étatisation de la Sécurité sociale, tout en se prononçant pour l'élargissement de l'assiette de ses recettes.

Source : J. Damon & B. Ferras, *Que sais-je ? - la Sécurité sociale*, septembre 2015



↑ Pierre Laroque
© Collection privée